

Zonage :

zonage limites

Zones urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UBI : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme

UBJ : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

UEa : Zone urbaine spécifique du domaine public autoroutier

UEB : Zone urbaine spécifique dédié au développement d'activités en lien avec l'agriculture

UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

ULA : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques

UM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires

Zones à urbaniser

TAU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

TAUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

TAUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

ZAU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale habitat

Zones agricoles

A : Zone agricole

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Ap : Secteur agricole permettant la restauration du patrimoine bâti

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

At2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national

Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières

Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

Zones naturelles

N : Zone naturelle

N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Ne1 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Ne3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis des enjeux naturels

Np : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées

Nl : secteur naturel à vocation sportive

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national

Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières

Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

Nt5 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux

Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

NH2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques

NH3 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé sous conditions spécifiques

Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

Prescriptions :

Éléments identifiés au titre du L 151-19 du CU

Patrimoine bâti ponctuel

Patrimoine bâti linéaire

Facès à préserver

cas 1

cas 2

Éléments identifiés au titre du L 151-23 du CU

Patrimoine naturel ponctuel

Patrimoine naturel linéaire

Mares et fossés

Élément surfacique (parc, boisement, square, etc...)

Espaces de jardins à préserver

Espace Boisé Classé

Zones à dominante humide

Informations :

Bâtiment d'exploitation agricole

Périmètre OAP

Limites communales

Bati

Risques :

Affaissement

Ruissellement

Atlas des Zones Inondables :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Axe de ruissellement

Informations :

Zones humides identifiées

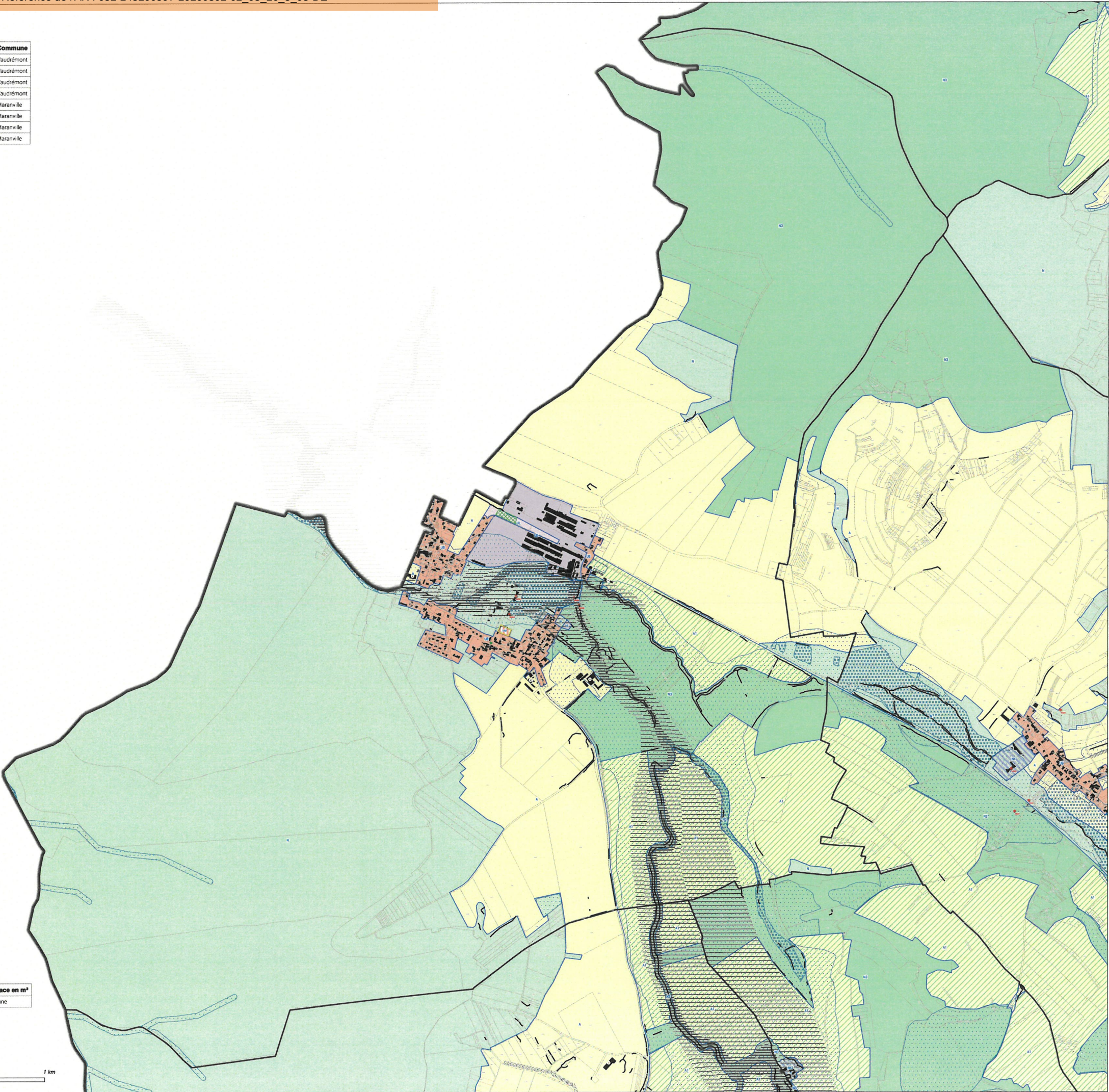
Périmètre Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement réservé

Bâtiment pouvant bénéficier d'un changement de destination

Source Cadastre : PGN © Département de la Haute Marne, "Origine Cadastre, © Droits de l'état Réservés"

Éléments du patrimoine bâti		
N°	Type	Commune
VAL4	Vierge	Vaudrémont
VAL1	Calvaire	Vaudrémont
VAL2	Château	Vaudrémont
VAL3	Mausolée	Vaudrémont
MAR1	Château	Maranville
MAR3	Vannage	Maranville
MAR2	Lavoir	Maranville
MAR4	Chapelle	Maranville



Département de la Haute Marne



Communauté de Communes
des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : Maranville

Planche : ZONAGE

DOSSIER APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
en date du : 02/03/2026

PLANCHE

A

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
Absence d'emplacements réservés sur la commune				

0 0,5 1 km